

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : <b>14</b>	<u>Pour</u> : <b>14</b> (11+3 procurations)	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>
-------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 04 janvier 2017

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR</i> (procuration)	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie- Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<i>POUR</i> (procuration)	ROUMAT Gérard	<i>POUR</i> Procuration

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** M. Gérard ROUMAT (procuration donné à Laurent PIALHOUX)  
M. Francis METIFEU (procuration donnée à Pierre PEYRAZAT)  
Mme Patricia CHABOT-LALAY (procuration donnée à Bernard BAZINET)

**ABSENTS :** M. Jean-Gérard ABBES

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Valérie MALLEMANCHE

**2017-04 : Plan d'épandage****1-Etude**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la lagune, pour pouvoir passer à la construction du 2<sup>ème</sup> étage, il est nécessaire de vider le bassin de la lagune 1 et d'épandre les boues.

A cet effet, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne nous a soumis une étude ayant pour objet l'analyse des contraintes d'épandage :

- Périmètre d'épandage envisagé
- Contraintes environnementales
- Surface nécessaire
- Analyse des sols
- Choix d'un prestataire de service
- Modalités d'épandage

Le coût de cette étude par la Chambre d'Agriculture est :

- de 3090,00 HT soit 3399, 00 TTC pour la mise en place du plan (analyse des boues comprise) et
- de 1236 ,00 € HT soit 1359,60 € TTC pour le suivi du chantier d'épandage des boues de la lagune.

(rappel en 2008 : 4160 HT pour le plan d'épandage et 1209,80 HT pour l'analyse des sols)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acter le contrat entre la Chambre d'agriculture et la commune d'Augnac pour :

- Le plan d'épandage
- Le suivi de chantier d'épandage

2- Lancement de la procédure d'appel d'offres

Suite à ce plan d'épandage, il est nécessaire de lancer l'appel d'offres afin de choisir les entreprises qui vont réaliser les travaux de curage et d'épandage des boues issues du bassin n°1.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 50 000 €, que la procédure de mise en concurrence se fera selon la procédure adaptée et demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux pour un montant estimé de 50 000 €, les crédits nécessaires seront inscrits au budget assainissement 2017 et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 13 janvier 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT




Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augnac  
Affichage le 13/01/2017  
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE
024-212400162-20170112-2017_04-DE
Reçu le 16/01/2017